



Geneviève BLANC
Vice-présidente
Conseillère Générale
du Canton d'Anduze
Hôtel du Département
30044 Nîmes cedex 9
Tél : 04.66.76.76.65
genevieve.blanc@gard.fr
www.genevieveblanc.com

FORUM CANTONAL
ANDUZE le 13 Juin 2013
Organisé par Geneviève Blanc

La réforme territoriale en cours
Quels changements pour demain, aux niveaux communal, départemental, régional et national ? Quels contributions et changements possibles ?

Compte-rendu

Intervenants invités : Christophe Cavard, Député EELV du Gard, Aurélie Génolher, Maire de Massillargues-Atuech, Présidente des Maires ruraux du Gard

Plus de 80 personnes ont participé à ce sixième forum cantonal.

C'est un forum un peu particulier qui s'est tenu car il dépasse les niveaux local ou départemental. En effet, beaucoup de questions se posent au sujet de la réforme territoriale en cours. Quels sont les changements concrets que ces lois apportent sur notre territoire, pour la gouvernance et la politique locale, pour les prochaines échéances électorales : changement du mode de scrutin, organisation territoriale, conséquences sur les espaces ruraux, marges de manœuvre des collectivités de proximité ? Cette question étant de dimension nationale, le Député propose de porter auprès de l'Assemblée Nationale les propositions que les associations, les citoyens et les élus auront fait remonter du terrain. Elles s'inscriront dans le cadre des discussions sur le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale ».

1^{ère} partie : Compte-rendu de l'activité de la Conseillère générale

Au niveau du département

Vice-présidence déléguée aux risques naturels

Depuis le dernier forum, Geneviève Blanc a été élue Vice-présidente déléguée aux risques naturels en remplacement de Christophe Cavard qui a démissionné de ce poste en décembre 2012. Le risque est très présent sur notre territoire et on ne peut le combattre par le seul moyen de grands travaux. Pour s'en prémunir, tout au moins le diminuer, une véritable politique de prévention est mise en place par le Conseil général.

Le risque « inondation »

Premier grand risque naturel dans le Gard. 282 communes gardoises sur 353 sont exposées au risque inondation et les inondations de 1958 et 2002, nous le rappellent. Depuis 2003, le Département a adopté un schéma départemental de prévention des inondations qui s'articule autour de six axes majeurs d'intervention visant à **diminuer** et **vivre avec** le risque :

- adapter l'occupation des sols en zone inondable
- améliorer l'information et l'alerte en temps de crise
- préparer les communes pour qu'elles puissent réagir
- sensibiliser et informer les populations à travers un observatoire du risque et un site internet de prévention « NOE », plus convivial et grand public

L'expansion de l'eau est privilégiée et le recours aux grands travaux ne se fait que si cela s'avère nécessaire. Pour mettre en place cette politique partenariale, le Gard dispose de 5 Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Nous concernant, ce Plan d'actions, mis en œuvre par le SMAGE des Gardons, a été renouvelé pour 2013-2016.

Le risque « incendie »

Avec 288 370 hectares de surfaces boisées – soit près de la moitié de la surface totale du département – plus de 250 jours d'ensoleillement par an et une exposition régulière au Mistral, le Gard est un terrain propice aux incendies de forêts. Parce qu'il est nécessaire pour nous tous de préserver cet environnement exceptionnel qu'est la forêt, pour les générations futures mais aussi pour tout ce qu'elle représente pour nous aujourd'hui en ressources, qualité de vie, loisirs ... pour tous ses usages et pour la biodiversité qu'elle nous amène, le Conseil général s'implique dans la lutte contre les incendies. Aux côtés de l'Etat, du SDIS et de l'ONF, le Conseil général entretient des tours de guet, participe à la mise en œuvre du plan de patrouillage pour la surveillance estivale des massifs forestiers, aide les communes pour mettre en place des Plans communaux de sauvegarde (PCS), amène un appui technique à des communes pour la gestion des pistes DFCI. Un film de sensibilisation vient d'être réalisé avec des collégiens sur la forêt et la nécessité de la protéger.

Les Plans locaux d'urbanisme Gard durable

Geneviève Blanc est également la conseillère générale référente des PLU Gard durable. Destinés à promouvoir un aménagement durable du territoire, les PLU Gard durable font l'objet d'une concertation renforcée avec les acteurs locaux concernés : institutionnels, citoyens, acteurs socio-économiques de la commune, collectivités ... Il s'agit d'une démarche volontaire et qualitative pour l'élaboration des PLU des communes. Sous l'impulsion de Geneviève Blanc, le Conseil général insiste sur la concertation et les moyens nécessaires sont mis sur ce volet pour réaliser le projet d'aménagement et de développement de la commune, pièce maîtresse du PLU.

Aujourd'hui, 16 communes sont concernées par cette démarche qui leur permet de bénéficier d'un accompagnement technique et financier approprié pour élaborer leur PLU.

Quelques exemples : A Saint-Gilles, où le Front national essaie de surfer sur le contexte politique, cette démarche est particulièrement importante afin que le projet communal puisse être partagé par un maximum d'habitants. A Bourdic, un nouvel outil sous forme de

jeu de rôles est expérimenté. Cette simulation permet d'imaginer les différentes gestions du territoire qu'il est possible de faire, ce qui aide les habitants à mieux cerner l'intérêt général de la commune. Roquedur, 230 habitants, est constituée de plusieurs hameaux dont l'un est habité par une communauté accueillant des personnes de passage. Le PLU doit contribuer à la cohésion communale à partir des différents usages et populations du territoire.

Au niveau du canton

Activités de la Conseillère générale

Pour informer ses concitoyens, la conseillère générale indique qu'elle fait paraître, une fois par an, un bulletin cantonal. Un site internet existe également www.genevieveblanc.com où il est possible de suivre ses activités. Elle tient toujours une permanence par mois dans les villages de son canton.

Elle organise aussi des réunions d'information à destination des élus. En 2012 deux réunions ont eu lieu sur :

- le logement social avec le Vice-président délégué au logement, M. Martin Delord
- le Fonds départemental d'équipement (FDE) avec les services de la Direction des Politiques Contractuelles.

En 2013, une rencontre sur les questions sociales et l'emploi s'est tenue avec la Direction de l'Economie et l'Emploi, les services Insertion et les services du Pôle Emploi.

Suites données aux forums cantonaux

- Le dernier forum cantonal sur les coopératives s'est tenu en Novembre 2012. Il était organisé dans le cadre du mois sur l'économie sociale et solidaire et de l'année internationale des coopératives. En parallèle du forum, plusieurs rendez-vous organisés par des associations se sont tenus à Anduze sur la thématique de l'Economie Sociale et Solidaire. L'association Offres et Demandes a présenté son réseau d'échanges réciproques de savoirs, et la coopérative ENERCOOP son réseau de vente d'électricité durable. L'expérience d'une **semaine de l'ESS** sur Anduze est à renouveler et nous sommes preneurs d'idées - à transmettre à groupe.ecologisteseterepublicains@gard.fr.
- **Un réseau d'accueillants professionnels pour les personnes âgées et handicapées** s'est créé, en avril dernier, à Anduze suite au forum cantonal organisé à Bagard en 2010. Plusieurs axes de travail tel que l'accueil de jour et de nuit pour les personnes handicapées, la mise en réseau des familles d'accueil, étaient ressortis de ce forum. La mise en place du « réseau d'accueillants professionnels » s'est effectuée en collaboration avec les services techniques du Conseil général et les acteurs concernés, sur une zone dépassant largement le canton d'Anduze. L'idée est de rechercher l'amélioration des modes d'accueil, de mieux communiquer aux familles sur l'offre existante etc. Les services départementaux observent cette initiative issue du niveau local pour l'étendre éventuellement plus largement.

- A suivre également, le projet de production d'énergie au moyen d'une **ferme photovoltaïque** sur le site pollué de l'ancienne mine de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille. Ce projet économique et environnemental sera ouvert à la participation citoyenne d'ici peu.

Travaux

- Le carrefour de l'Arbousset à Anduze est en cours d'aménagement.
- La route de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille à Alès va être refaite avec une dimension de partage de la route avec les cyclistes.
- La digue d'Anduze est un projet porté par le Smage des Gardons : les études sont toujours en cours, elles seront présentées à la population en 2014.

Développement social

En dehors de ses missions de base de Protection Maternelle et Infantile, le Conseil général met en place des lieux d'accueil parents-enfants (LAPE). L'accueil d'un nouveau-né s'avère parfois compliqué, surtout lorsqu'on est isolé, et le lien parent-enfant ne va pas forcément de soi. Un LAPE est un lieu d'accueil, de jeu, d'écoute et d'échanges où l'on va avec son enfant. **L'ouverture d'un LAPE** avec l'ANCA est prévu en Septembre 2014, il se situera au 1^{er} étage de la mairie d'Anduze dans les locaux du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Cette action avait d'ailleurs été inscrite dans les perspectives du projet de territoire de la 2C2A.

2 ème partie : la réforme territoriale en cours

La réforme territoriale suscite beaucoup de question et notamment au niveau local. Un des effets de cette réforme est la fusion de la 2C2A avec l'agglomération d'Alès. Avec 50 communes et 184 délégués communautaires, quelle va être, demain, l'organisation de cette structure sachant que les élections municipales sont modifiées au scrutin à la proportionnelle et les délégués communautaires seront « fléchés » pour les communes de plus de 1 000 habitants ? Par ailleurs, le redécoupage cantonal va dans le Gard réduire les cantons de 46 à 23 avec l'élection de 2 conseillers, un binôme homme-femme. Dans l'hypothèse du schéma actuel, le canton d'Anduze disparaîtrait et serait fractionné en 3. La proximité entre élus et habitants ne sera plus la même de fait. Le pouvoir va être concentré entre quelques mains ce qui risque de favoriser la mise en place d'une technocratie aux dépens du politique. La question de la ruralité est importante car la réforme va porter sur le seul critère humain et non plus en termes de périmètre. Cette réforme bouscule les positions politiques au sein même des partis où les débats sont vifs.

L'acte III de la Décentralisation

L'acte III fait suite à l'acte I (1982) et à l'acte II (entre 2002 et 2004) – Cf. annexe.

La loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales initiée sous Nicolas Sarkozy prévoyait notamment la création :

- de conseillers territoriaux,
- de métropole pour + de 500 000 habitants.

Aujourd'hui, l'élection du conseiller territorial a été abandonnée mais les modes de scrutin des élus communaux et départementaux ont été revus. Votée le 17 Avril 2013 à l'Assemblée Nationale, la loi sur les nouveaux modes de scrutin est applicable dès 2014 pour les municipales et 2015 pour les cantonales.

Prévue en 2013, l'acte III de la Décentralisation devait être abordé globalement mais, sous la pression des Sénateurs, il a été finalement divisé en trois sous-projets de loi qui seront étudiés de manière échelonnée. Le premier projet de loi porte sur **les Métropoles**. Il est actuellement en cours d'examen. A l'automne la question des Régions sera étudiée puis viendra celle des communes et des intercommunalités fin 2013-2014.

Les Métropoles

L'ambition de ce premier projet de loi est de créer de grandes métropoles. Pour notre région, l'enjeu était la création d'une métropole Nîmes-Alès-Montpellier. Pour l'instant Montpellier n'a pas été retenue car la ville a un seuil de population trop bas mais il est fort probable qu'elle sera réintégrée dans le processus et que cette future métropole verra le jour. Avec cette loi, il y a une volonté de changer les couples institutionnels (communes-intercommunalités, Départements-Régions) et de changer d'échelle pour passer à une notion plus large d'Intercommunalité, de Région et d'Europe.

Les débats sur les transferts de compétence sont importants. Les Départements vont perdre des compétences et donc des financements. La question de la gouvernance est également posée avec le possible renversement des couples institutionnels traditionnels et l'on peut se demander à **quel niveau se prendront les décisions, quels seront les outils démocratiques ... Ne pas maîtriser cet aspect, est un problème démocratique majeur.**

La taille des métropoles se fait dans une logique de concurrence de territoire. Au travers de l'axe Nîmes-Alès, puis de la Métropole avec Montpellier par exemple, la logique qui émerge c'est d'être plus puissant que les voisins comme Marseille ou Barcelone. Mais la question se pose de savoir en quoi et sur quoi, cette future entité va être en concurrence. Cette question soulève un vrai débat de fond. On pourrait, au lieu de cela, **partir sur une dynamique de coopération**. L'eau, par exemple, qui traverse des territoires sans frontière, est un sujet important qui mériterait d'être traité dans ce cadre-là.

Il est évident que la logique de territoire actuelle pousse encore plus à un libéralisme « puissance mille » que nous condamnons.

La loi sur les Métropoles est toujours en débat et il est encore possible de changer les choses car elle sera examinée une nouvelle fois à l'Assemblée Nationale en Juillet. Il y aura certainement des changements, et un compromis entre Sénateurs et Députés devra être trouvé.

Avec les Métropoles, **un débat urbain-rural est en train de se construire**, nous y contribuons. Pour ce qui concerne Anduze, nous avons intérêt à travailler sur les projets d'avant-pays tels que définis dans le SRADT –schéma régional d'aménagement du territoire- de la Région. S'agissant de la liste des futurs conseillers communautaires, il y aura 4 candidats pour la commune d'Anduze : 2 titulaires et 2 suppléants. Cette liste de 4 personnes constitue finalement une mini liste.

Le redécoupage cantonal

Concernant le redécoupage de la carte cantonale, le débat territorial est important mais c'est aussi un débat politique. Ceux qui actuellement tiennent le crayon ont l'ambition de placer des conseillers départementaux issus de leur famille politique. Comme le rappelle Christophe Cavard, le découpage de la 6^{ème} circonscription du Gard, taillée à l'origine par et pour la Droite, lui a en définitive permis d'être élu !

Ce débat territorial constitue un enjeu pour les élections de 2014. Demain, les électeurs vont élire leurs conseillers municipaux sans pour autant connaître exactement le nouveau contour des compétences qui resteront attribuées aux mairies. Dans le même temps, ils vont élire leurs délégués communautaires. Au sein de l'agglomération, l'élection au suffrage direct et à la proportionnelle pour les communes de + de 1000 habitants des conseillers communautaires va provoquer un phénomène politique nouveau avec des élus de majorité et d'opposition (jusqu'à présent, les délégués communautaires étaient élus par les membres du conseil municipal). Pour certains cela est plus clair et c'est un gage de démocratie, pour d'autres la politisation de l'assemblée de l'agglomération est négatif.

Il s'agit là d'un vrai débat avec une vision politique classique où l'opposition sera respectée. C'est un énorme enjeu pour 2014 pour les agglomérations qui vont avoir plus de compétences dans les domaines de l'urbanisme, des réseaux (électricité, gaz) ... Les électeurs, au moment de choisir leurs délégués communautaires devront en avoir bien conscience. Le système du scrutin à la proportionnelle fait que même si une liste est battue dans une ville comme Alès, elle pourra avoir néanmoins un ou des délégués communautaires.

Les communes rurales

Dans ce bouleversement qui arrive, les communes rurales sont menacées. Pour Aurélie Génolher, maire de Massillargues-Atuech et Présidente de l'Association des Maires ruraux du Gard (AMRG), la disparition des communes est programmée de façon insidieuse. Avec la redistribution des compétences aux agglos, au Département ... la crainte de l'AMRG est qu'il ne reste aux communes que l'état civil. L'AMRG souhaiterait **que les communes puissent être partie prenante dans la réforme en cours** et l'association travaille en ce sens. Aujourd'hui, et suite au désengagement de l'Etat, les communes rurales, qui ont des dotations d'Etat par habitant beaucoup moins importantes que les communes urbaines (parfois la moitié), n'ont plus les moyens financiers suffisants pour assurer leurs compétences et avoir des projets dynamiques pour la commune.

Elles n'ont pas souhaité intégrer ces grands pôles métropolitains et regrettent de ne pas avoir été consultées. Dans certains départements, les choses bougent un peu. Dans la Loire, 172 élus de 14 communes obligées de fusionner avec le Grand Rouanne ont démissionné. Ils ont tous été réélus. Malgré cela, il est évident que la décision finale appartiendra au Préfet.

Dans le cas de l'Agglomération d'Alès, les élus ruraux regrettent de ne pas pouvoir étudier plus à fond les dossiers qui leur sont présentés. Ils dénoncent le trop grand pouvoir des techniciens qui se substituent aux politiques pourtant plus en lien avec le terrain.

La déception vient également du fait que dans le cadre de cette loi peu de choses ont évolué depuis sa présentation en 2010 alors que nous avons changé de Gouvernement.

3 ème partie : débat

L'inquiétude est partagée au sujet du manque de débat et **de démocratie dans le fonctionnement de ces super-structures (Agglomérations, Métropoles). L'éloignement des centres de décisions et de gouvernance** qui va de pair, met en danger une forme de démocratie locale basée sur le lien de proximité entre les habitants et les pouvoirs locaux.

L'ultralibéralisme qui se profile avec la mise en place des Métropoles va éloigner les citoyens des centres de décision. Tous les pouvoirs seront concentrés entre les mains de quelques élus. L'esprit de solidarité, le respect de l'environnement ... seront balayés au profit des lobbies. C'est le cas avec le projet de Golf de Saint-Hilaire de Brethmas qui inquiète au plus haut point certains élus et citoyens.

La question du développement d'une consultation citoyenne est évoquée. Cette participation citoyenne est possible à tous les échelons mais elle nécessite de l'organisation. Pour ce qui concerne les Métropoles, il leur est fait obligation de mettre en place un « conseil de développement type Pays ».

Il faudrait aussi profiter de cette période électorale pour que les citoyens s'approprient les projets et que leurs remarques soient reprises par les techniciens et, au-delà, par les projets politiques.

Mais le déni de démocratie peut toucher aussi les communes car les maires ont des pouvoirs importants. On peut être proche sans pour autant jouer la carte de la démocratie.

Le vrai débat se situe dans les règles démocratiques que le citoyen doit se réapproprier afin de disposer d'un réel pouvoir pour rectifier les grands projets (pétition européenne).

Par ailleurs, un amendement a créé des pôles ruraux d'aménagement et de coopération qui prolonge l'esprit des Pays. La création de ces pôles montre que la ruralité peut être active et faire des propositions.

Les choses pourraient également évoluer si **une réforme fiscale des collectivités territoriales** était engagée **afin de leur donner une véritable autonomie financière**.

Pour les villes centrales, l'enjeu des municipales est important. Ceux qui veulent peser dans le débat ont intérêt à travailler sur un vrai projet commun d'agglomération avec les autres communes et à s'organiser.

En conclusion et perspective,

Pour synthétiser les idées force qui émergent de ce forum (**en gras dans le texte**) :

- Les citoyens et élus tiennent malgré tout à la commune.
- Il existe une forte inquiétude sur la Métropolisation dont le modèle économique va entraîner une concurrence entre les territoires.
- Une coopération serait plus appropriée et souhaitable, y compris entre les territoires urbains et ruraux.
- La libre concurrence s'accompagne d'un fort déni de démocratie et ce sentiment doit être porté à l'Assemblée Nationale.
- Il existe néanmoins un espoir de démocratisation par la participation citoyenne dans les Agglomérations et les Métropoles. Il faudra toutefois être vigilant pour que la règle de la démocratie soit appliquée au travers notamment des conseils de développement : cette règle démocratique devrait être clairement inscrite dans la loi
- La création de pôles ruraux d'aménagement et de coopération est une voie pour les territoires ruraux. Ils peuvent constituer un espoir pour ces mêmes territoires.